



ENTREPRISE À MISSION : L'INNOVATION SOCIALE, UN LEVIER POUR SE LANCER !

Compte rendu – 30 mai 2018

Partie 1 – Entreprises à mission / de quoi parle-t-on ?

Le mercredi 30 Mai 2018, s'est déroulé une conférence sur la thématique de l'entreprise à mission. Cette notion, mise en avant par le débat concernant la Loi PACTE, est au plus près des préoccupations actuelles des entreprises. Proche des problématiques qui touchent les entreprises, SoBizHub et le World Forum for a Responsible Economy ont souhaité coorganiser cette conférence. Plus de 100 participants était présents.

Introduction de Philippe VASSEUR, Président de Réseau Alliances

Le très actuel débat sur "l'entreprise à mission" illustre de façon spectaculaire la pertinence de l'action menée depuis un quart de siècle par Réseau Alliances. Car c'est bien autour de cette notion de "mission" que depuis 1993 des entreprises se rassemblent dans ce mouvement qui n'a cessé de s'amplifier, au fil des années, au fil des crises, au fil des attentes de plus en plus fortes de la société.

La mission de l'entreprise est, sans aucune ambiguïté, de produire des biens et des services répondant aux besoins (ou aux souhaits) de ses clients. Certains ajoutent que sa seule responsabilité est de dégager des profits pour rémunérer au mieux ses actionnaires et que tout le reste n'est que... littérature. C'est un point de vue. C'était notamment celui du célèbre économiste américain Milton FRIEDMAN. Cela lui a valu de recevoir le prix appelé "Nobel d'économie". Mais c'était en 1976 et les temps ont changé.

Aujourd'hui l'entreprise est aussi attendue sur sa contribution au "bien commun", dans toutes ses dimensions : économiques, bien sûr, mais aussi environnementales, sociales, sociétales, territoriales... C'est beaucoup, peut-être même trop, parfois. Mais c'est le signe d'une reconnaissance de la place que tient l'entreprise dans notre monde et du rôle qu'elle y joue. Noble mission.

L'engagement de Réseau Alliances apparaît ainsi de plus en plus légitime. Qu'on ne s'y trompe pas : la première responsabilité de l'entreprise est bien de nature économique et ceux ou celles qui l'assument doivent évidemment en tirer avantage. Mais cette responsabilité première ne saurait être la responsabilité unique. Et ce fameux débat sur "l'entreprise à mission" en porte témoignage.

Les entreprises fédérées à Réseau Alliances apportent concrètement la preuve que la prise en compte des intérêts de toutes les "parties prenantes" ne nuit nullement à l'efficacité, bien au contraire. Cette démonstration par l'exemple vaut bien toutes les missions. Forts du travail accompli et des résultats obtenus ensemble, nous poursuivrons donc dans cette voie, avec des initiatives sans cesse renouvelées.

Intervention de Christian NOUEL, associé chez GIDE LOYRETTE NOUEL :

Il démarre en rebondissant sur les mots de Philippe VASSEUR, qui a soulevé la scission entre le monde de l'entreprise et la société civile et le besoin de réconcilier ces 2 parties. Comment inviter les entreprises à s'adapter : entre les tendances de consommations qui varient chez les consommateurs et les collaborateurs qui souhaitent retrouver du sens dans leurs engagements. Est-il nécessaire que ces évolutions émergent d'une impulsion politique ?

Par la Loi Pacte, le gouvernement apporte des modifications sur 2 articles centraux du code civil :

- Premièrement, il sera désormais inscrit que « *la société doit être gérée dans son intérêt social en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.* ». Les organes de direction devront donc prendre en compte l'impact social et environnemental dans leurs prises de décisions. Sans cette considération des enjeux, des recours juridiques pourront être invoqués pour invalider la décision, sans qu'il n'y ait pour autant de pénalités financières.
- **Les entreprises volontaires pourront inscrire dans leurs statuts leur raison d'être : leur mission.** Cette initiative permettra d'assurer que les décisions seront prises en connaissance de cause, que les associés financeront en connaissance de l'objectif, et par adhésion au projet.
- **Projet de loi PACTE : l'entreprise pour quoi faire ?**
[\(https://www.responsible-economy.org/fr/blog/125-article-de-fond/965-projet-de-loi-pacte-l-entreprise-pour-quoi-faire/\)](https://www.responsible-economy.org/fr/blog/125-article-de-fond/965-projet-de-loi-pacte-l-entreprise-pour-quoi-faire/)

Intervention du cabinet Prophil : Geneviève FERONE-CREUZET, Directrice et associée et Anne-Lise BANCE, Directrice du pôle Recherche

Prophil, cabinet d'experts en stratégie et spécialiste des nouveaux modèles économiques au service du bien commun, a réalisé pendant plusieurs années un panorama international des entreprises à missions. Ils se sont penchés sur la définition de ce qu'est une « mission » : comment définir sa « mission » ? Pourquoi est-ce nécessaire de la formaliser ? Comment définir son impact ?

Chaque entreprise à une mission : environnementale, sociale, industrielle, culturelle, technologique, scientifique. Il s'agit ici de s'intéresser au nerf de sa propre activité : à quel besoin répond mon entreprise ? Quelle est la finalité de l'activité ? Quelle est l'utopie du projet ? Quelle est la mission de mon entreprise dans la société ? Etc.

Tandis que certaines sont déjà engagées dans cette voie sans l'avoir formalisé, d'autres peuvent s'inspirer de ces 5 critères* pour y tendre :

- 1) Il est nécessaire que les dirigeants et les actionnaires s'engagent conjointement à produire un impact positif sur la société (sur le plan social ou environnemental).
- 2) L'entreprise doit formaliser cet engagement dans ses statuts, indiquant sa volonté d'agir au service d'une mission contribuant au bien commun.
- 3) L'entreprise doit être prête à faire évoluer son modèle économique et sa gouvernance vers un modèle contribuant au bien commun.
- 4) L'entreprise s'engage à partager équitablement la valeur créée, selon des règles connues de tous, équitables, et proportionnelles aux résultats de l'entreprise.
- 5) L'entreprise doit évaluer son impact, réaliser un suivi de sa mission selon des critères co-construits et transparents.

**Critères issus de la présentation de Prophil*

Un outil international pour se lancer : le label B-Corp, né aux Etats-Unis, les Public Benefit Corporations... permettent aux entreprises d'obtenir une certification et de formaliser leurs attachements à des valeurs sociales, environnementales.

Patagonia s'est fixé comme mission fondatrice de fabriquer des produits de qualité en ayant le moins d'impact possible sur l'environnement, et d'encourager le monde de l'entreprise à mettre en place des solutions pour enrayer la crise environnementale. Pour cela, ils se sont fixé plusieurs objectifs :

- 1) Consacrer 1% de leurs revenus à des ONG à objectif environnementaux
- 2) Concevoir des produits sans créer de dommage pour la planète et les individus
- 3) Réduire de manière constante l'empreinte environnementale de l'entreprise
- 4) Partager les bonnes pratiques environnementales vers d'autres entreprises

- 5) Être transparent sur l'impact écologique de leurs produits
- 6) Maintenir un environnement de travail favorable aux collaborateurs

Témoignage de Stefano ANTONETTI, Responsable des affaires institutionnelles, D-Orbit, entreprise à mission italienne

D-Orbit, est une entreprise B-Corp italienne, spécialisée dans le développement de nouvelles solutions contre la pollution spatiale. Entreprise à mission environnementale, elle s'organise avec la hiérarchie la plus horizontale possible, de sorte à impliquer au maximum leurs collaborateurs. Ils s'engagent à suivre des pratiques environnementales rigoureuses, et à s'impliquer au maximum dans les communautés locales.

Intervention d'Olivier PAGEZY, Directeur général du Fonds de dotation Entreprises & Cités

Créée en 1936, Entreprises & Cités s'est récemment transformé en un Fonds de Dotation entrepreneurial et sociétal assurant 2 fonctions : une activité d'actionnariat pour développer ses actifs, une activité de mécénat au profit de l'intelligence collective du territoire.

Les projets soutenus par l'activité de mécénat répondent aux 5 critères suivants :

- Projets à but non lucratif, au service du bien commun du territoire
- Projets sur le territoire Hauts-de-France
- La corrélation aux axes stratégiques et aux valeurs d'Entreprises & Cités
- La vision long terme et durable du projet
- L'efficacité mesurée et mesurable

Mode de gouvernance, mobilisation des collaborateurs et des parties prenantes externes... autant de chantiers qui amènent le Fonds de Dotations à vouloir faire évoluer son modèle.

Ces exemples, à des stades de maturité différents, nous montrent la multitude de chemins possibles vers l'entreprise à mission. Le choix de devenir une entreprise à mission réside finalement dans la volonté d'œuvrer pour le bien commun.

Les entreprises et les dirigeants de notre région sont engagés en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises et, loi ou pas, ce sujet aura alimenté les réflexions des acteurs économiques et ouvre la voie de la RSE de demain, toujours plus innovante et inclusive.